



Poussières céréalières



Fiche de renseignements

L'exposition aux poussières céréalières peut causer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires supérieures, ainsi que des symptômes bronchiques et une diminution de la fonction pulmonaire.

Mesures de contrôle – Moyens de réduire l'exposition des employés aux poussières céréalières

Afin d'assurer la santé et la sécurité des employés, lorsqu'un risque est présent dans le lieu de travail, il convient d'envisager des mesures préventives et de tenir compte de la hiérarchie des mesures de contrôle à mettre en œuvre. Premièrement, essayez d'éliminer le risque du lieu de travail en remplaçant la substance, le procédé ou la machine dangereuse par un équivalent qui ne pose pas de risque pour la santé et la sécurité des employés. Deuxièmement, essayez de réduire l'exposition au risque en utilisant des mécanismes techniques tels qu'un système de ventilation par aspiration à la source ou un système de confinement afin de réduire l'exposition des employés. Finalement, lorsque des risques résiduels subsistent, mettre en place des contrôles administratifs appropriés, tels que des procédures de travail sécuritaires, de la formation, et surveillance de l'exposition. Enfin, fournir un équipement de protection individuelle adéquat, y compris une protection respiratoire lorsque nécessaire, afin d'assurer la santé et la sécurité des employés.

1. Systèmes de ventilation

Le système de captage des poussières constitue la mesure de contrôle la plus efficace pour réduire au maximum la diffusion de poussière céréalière dans l'air. Toutefois, un filtre endommagé, des joints défectueux ou des fuites dans les composantes métalliques peuvent réduire son efficacité. Par conséquent, la vérification régulière de l'équipement, et l'élaboration d'un plan d'entretien du système de captage des poussières, incluant des procédures de nettoyage, permettent d'assurer l'efficacité maximale du système de captage des poussières.

Les **cheminées d'échappement** du système de ventilation doivent être placées de sorte que l'air porteur de contaminants ne circule pas à nouveau dans le lieu de travail, évitant ainsi une concentration de poussière générale dans l'air.

Les entrées d'air d'appoint du système de ventilation doivent être placées loin des sources de poussière.

Afin de vous assurer que l'air réintroduit dans le lieu de travail ne contienne pas de poussières céréalières, veuillez consulter l'édition la plus récente de l'ouvrage *Industrial Ventilation A Manual of Recommended Practice* publié par le American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH)[®]. Cet ouvrage peut servir de guide pour sélectionner le type de système de captage des poussières et système de filtration d'air. Vous trouverez cette référence citée à l'alinéa 10.17 (1)b) du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (RCSST).

2. Pratiques exemplaires

Éviter d'utiliser l'air comprimé pour effectuer le nettoyage. **De très fortes concentrations de poussières dans l'air peuvent entraîner un risque d'explosion.**

Utiliser un aspirateur muni d'un filtre adéquat pour enlever la poussière déposée sur le plancher. Bien que cette méthode soit privilégiée, il faut utiliser un type d'aspirateur convenant à la tâche et l'entretenir selon les directives du fabricant.

Utiliser uniquement des chiffons à poussière pour enlever la poussière sur l'équipement. Le balayage peut être utilisé aux endroits où le système d'aspiration n'est pas pratique.

3. Équipement de protection individuelle (ÉPI)

Lorsque les mesures de contrôle sur l'environnement sont impossibles, l'équipement de protection individuelle est de mise (p. ex. au cours de procédures de nettoyage/d'entretien, d'une défaillance de l'équipement, de situations d'urgence ou d'autres tâches connues auxquelles est liée une forte exposition pendant lesquelles les mesures d'ingénierie ne peuvent être mises en œuvre).

Protection respiratoire- Le choix, l'essai, l'entretien et l'inspection doivent prendre en considération les concentrations de poussière maximales observées conformément à la norme Z94.4, *Choix, utilisation et entretien des respirateurs*, de l'Association canadienne de normalisation (CSA). De plus, un programme de protection respiratoire doit être mis sur pied, comprenant la formation du personnel et l'essai d'étanchéité périodique du matériel.

Vêtements de protection- Des gants ou encore des combinaisons permettent de réduire l'exposition cutanée.

Protection des yeux et du visage- Cet équipement peut aussi s'avérer nécessaire au cours d'activités et de procédures générant une quantité excessive de poussières ou lors de situations d'urgence, conformément aux exigences de la partie XII du RCSST.

Poussières céréalières – Fiche de renseignements

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site [**canada.ca/publiccentre-EDSC**](https://canada.ca/publiccentre-EDSC).

Ce document est aussi offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, MP3, audio sur DC, fichiers de texte sur DC, DAISY, ou PDF accessible) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un télécipre (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2018

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
[**droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca**](mailto:droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca)

PDF N° de cat. : Em8-18/2018E-PDF ISBN : 978-0-660-27009-8

EDSC N° de cat. : LT-2910-07-18F